



AVIS DE COURSE TROPHEE TREGOR GOELO 2020

Prescription FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate Perros-Guirec – St-Quay-Portrieux
Jeudi 07 Vendredi 08 et samedi 09 et dimanche 10 mai 2020

Co-organisation SR Perros-Guirec et SN St-Quay-Portrieux
Grade 5

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2017-2020*
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Le règlement du championnat de voile habitable du CDV22.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux seront tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. (AO).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 3.1.2 Tous les bateaux ayant un certificat OSIRIS valide ; ceux qui en sont dépourvus se verront appliquer le coefficient OSIRIS brut standard de la série sous réserve que le bateau soit conforme aux plans d'origine. Les bateaux non standards et n'ayant pas de certificat OSIRIS se verront appliquer le coefficient le plus élevé du groupe au sein duquel ils participent. Ceci modifie le règlement du championnat de voile habitable du CDV 22

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la SR Perros boulevard du Linkin 22700 PERROS-GUIREC ou à SN St Quay Portrieux Esplanade du nouveau port 22410 St Quay Portrieux au plus tard le samedi 02 mai ou sur le site du CDV22 avec le lien suivant :

<https://marketplace.awoo.fr/220/Product?reference=STG022000022020200303115346>

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

-ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

-une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité.



- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes classes	40 euros

Les inscriptions au repas des équipages devront parvenir impérativement pour le samedi 2 mai 2020

(Les 40 euros comprennent l'inscription et le repas de l'équipage de chaque bateau.)

Une caution de 30 euros par bateau est demandée pour le cagnard, pavillon et sera restituée au SN St Quay le samedi soir avant le repas des équipages.

5. PROGRAMME

5.1 Jeudi 07 mai 2020 :

- 17h00/20h00 : club house de la SRPerros-Guirec
- Inscription, vérification des licences et certificats médicaux.
- Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours.

Vendredi 08 mai 2020 :

- 8h00 : Briefing au club house de la SR Perros-Guirec
- 9h00 : A disposition du Comité de Course pour le signal d'avertissement de la première course du jour.(2 courses si possible : le matin : Perros-Guirec-Port-Blanc, l'après-midi : Port-Blanc-St-Quay-Portrieux)

Samedi 09 mai 2020 :

- 9h00 : Briefing au club house du SN St-Quay-Portrieux
- 10h30 : A disposition du Comité de Course pour le signal d'avertissement de la première course du jour.
- 18h00 : Proclamation des résultats.
- 19h00 : Repas des équipages.

Dimanche 10 mai 2020 :

- Retour vers Perros-Guirec.(Convoyage hors compétition)

- 5.2 Samedi 09 mai, dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions (Voir Article 5.1) et affichées sur le tableau officiel de SR Perros-Guirec et St-Quay-Portrieux.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier ou construit. Ils seront distribués lors des inscriptions
- 7.2 Les zones de course sont situées entre les ports de Perros-Guirec et St-Quay-Portrieux.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Le classement se fera conformément au système de point à minima de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé.(Temps réel multiplié par le coefficient temps /

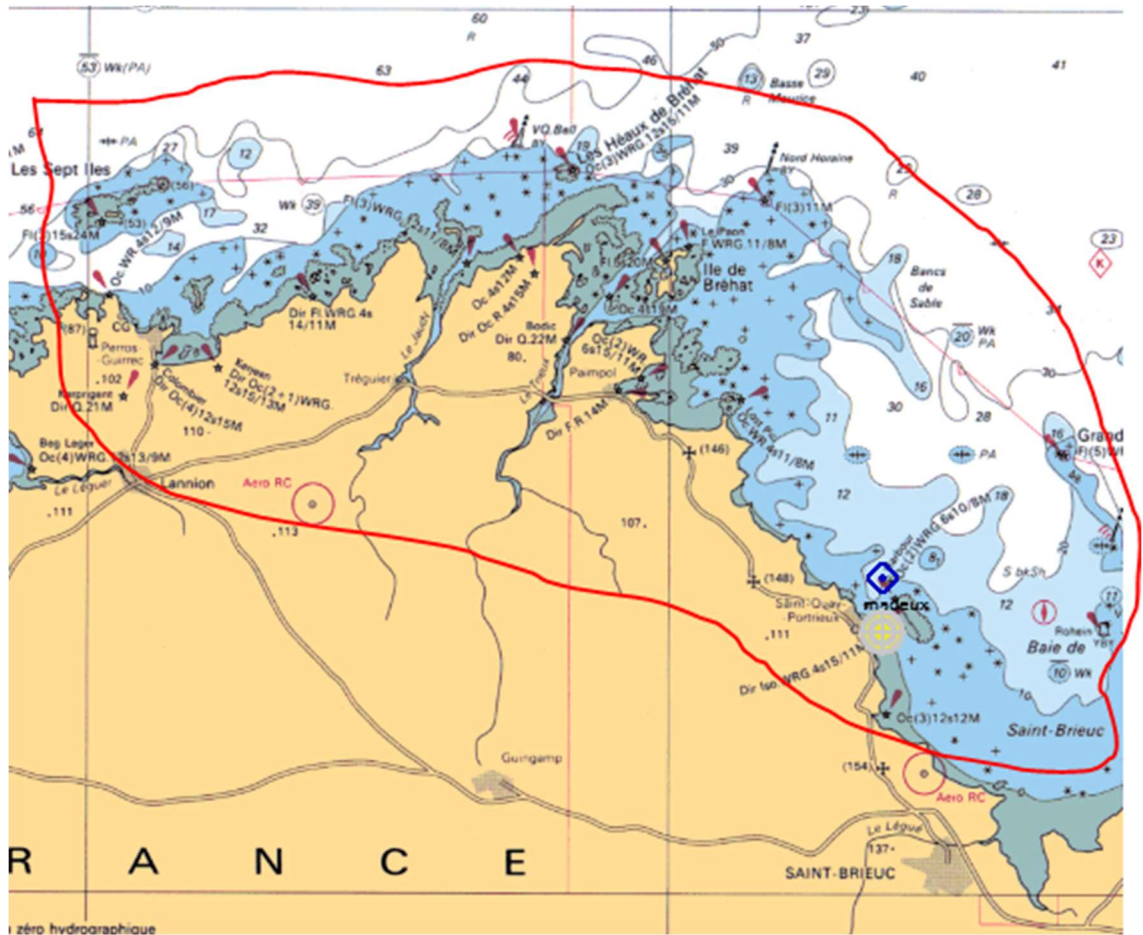


Temps).



- 9.2 La flotte du championnat départemental est répartie en deux catégories :
-**Grande Course : Ailes Marines** les bateaux dont le coefficient OSIRIS net est égal ou supérieur à 18
-**Course : Groupe CCI** : les bateaux dont le coefficient OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.
- 9.3 Le CVL (coefficient de vent léger) ne s'applique pas.
- 10. PLACE AU PORT**
-**Perros-Guirec** : Gratuité à partir du 2 mai 2020.
A votre arrivée prendre Contact avec le port de Perros : 02 96 49 80 50 ou sur canal 09 en signalant votre participation à la régates.
-**St-Quay-Portrieux** : Gratuité jusqu'au 16 mai 2020.
- 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 12. COMMUNICATION RADIO [DP]**
Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire.
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 13. PRIX**
Les prix (voir article 5.1) distribués seront des coupes, et des lots tirés au sort.
- 14. DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 15. ASSURANCE**
Un certificat d'assurance à jour du bateau sera demandé ou à défaut une attestation sur l'honneur que le bateau est assuré pour faire les régates.
- 16. UTILISATION DES DROITS**
Le propriétaire, l'usager du voilier ou l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, accepte que l'organisateur utilise à des fins de promotion et non commerciales tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve. (Texte, photo ou vidéo).
- 17. GRUTAGE (Port de Perros)**
Il y a une possibilité de grutage des bateaux. Pour cela il faut faire la demande à la SR Perros-Guirec par mail au plus tard 15 jours avant la course soit avant le 25 avril 2020.
- 18. CONTACTS**
- SR Perros** : srperros.com
02 96 91 12 65 ou 06 11 56 59 04
- SN St-Quay-Portrieux** : contact@snsqp.com
06 72 98 04 52

Zone de course entre baie de Perros-Guirec et de St Brieuc



Ouverture port de Perros-Guirec

16 HORAIRES DES MARÉES
& OUVERTURE DE BASSIN
Port du Linkin

MAI 2020										
DATE	LE MATIN					LE SOIR				
	PLEINE MER	Coef	BASSE MER	OUV.	FERM.	PLEINE MER	Coef	BASSE MER	OUV.	FERM.
1 V	00:22	42	06:56	/	/	13:19	41	19:38	/	/
2 S	01:50	42	08:28	/	/	14:54	46	21:09	14:10	14:55
3 D	03:21	52	09:53	02:30	03:40	16:11	60	22:25	15:00	16:45
4 L	04:33	68	11:00	02:55	05:20	17:12	76	23:27	15:25	18:40
5 M	05:33	84	11:57	03:40	07:05	18:07	91	---	16:10	19:55
6 M	06:28	97	00:21	04:30	08:15	18:57	102	12:48	17:00	20:45
7 J	07:19	106	01:11	05:20	09:10	19:44	108	13:36	17:45	21:35
8 V	08:06	108	01:57	06:10	09:55	20:28	107	14:20	18:30	22:20
9 S	08:50	105	02:41	06:50	10:40	21:08	101	15:02	19:10	22:55



TROPHEE TREGOR GOELO

Perros-Guirec – Saint-Quay-Portrieux

07-08-09 mai 2020

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Catégorie	Régate	
	Rallye	

Nom et Prénom du skipper		Club
Adresse complète		N° de Licence
Nom du bateau	Série et type	N° de voile

Osiris (HN)	Règlement 40 euros	En Espèces	
Groupe Brut		En ligne	
Groupe Net		Par cheque	

Liste d'équipage (y compris le skipper)

Nom et Prénom	Adresse	N° de Licence

Je soussigné, skipper responsable du bateau pour l'épreuve ci-dessus, atteste l'exactitude des informations données sur le présent bulletin d'engagement et déclare être informé que je dois prévenir le Comité de course avant toute modification éventuelle du bateau ou de l'équipage.

A,

Le

SIGNATURE